

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 31 JANVIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

N° 14-DCM-DGS-017

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE TRENTE-ET-UN JANVIER à quinze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITIONS FONCIERES - CHEMIN DE L'ARTAUDE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Sandrine BOFFA-GEX, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Catherine ROGHI-PELLEGRIN, Gilles RAMAGE, Jean-Claude BRONDINO, Alain BOGLIOLO, Maryse BASTOUL.

**POUVOIRS** : Christine MORICE à Michel MEYER  
Lionel SICARD à Frédéric FIORE  
Pierre CARTAL à Jennifer DELI  
Charlotte BERNAT à Nicole VACCA  
Paule CONFORTINI à Alain BOGLIOLO  
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO  
Roland JOFFRE à Maryse BASTOUL

**ABSENTS** : Hélène BISCHOFF, Roger GELY, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS

**SECRETAIRE de SEANCE** : Rachel CASTELLAN

=====

**M. Michel MEYER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

Dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de l'Artaude, deux tènements fonciers sont nécessaires à l'élargissement de celui-ci, tant pour la sécurité des usagers que pour la bonne installation des programmes immobiliers prévus à cet endroit.

Les propriétaires de la parcelle AV 0280 pour une superficie de 83 m<sup>2</sup>, côté Sud du chemin de l'Artaude, ainsi que les propriétaires de la parcelle AZ 0316 pour une superficie de 43 m<sup>2</sup>, côté Nord, ont chacun donné leur accord pour procéder à une cession gratuite au bénéfice de la Commune.

**Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le bien-fondé de ces transactions gratuites et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'authentification de celles-ci.**

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Bernard PEZERY**



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le : .....14 FEV. 2014.....

Transmis au contrôle de légalité le :

.....14 FEV. 2014.....



*Le Directeur Général  
des Services*

Département :  
VAR

Commune :  
LE PRADET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
TOULON 1  
171 avenue de Vert Coteau B.P. 127  
83071  
83071 TOULON CEDEX  
tél. 04 94 03 95 01 -fax 04 94 03 95 06  
cdf.toulon-1@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AZ  
Feuille : 000 AZ 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 14/01/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

